

La lettre des CPE d'Aquitaine



N° 17
2 février 2017

Sommaire :

- 1) Journée académique CPE
- 2) Avancement à la hors classe
- 3) Mouvement Inter-académique
- 4) Avancement d'échelon : les 6e et 8e échelons seront inspectés en priorité avant juin 2017

Journée académique CPE

Très urgent

Je vous ai envoyé un mail la semaine dernière concernant la journée académique CPE, que nous vous proposons de «scinder » entre Bordeaux et Mont-de-Marsan, et ce, afin de favoriser ou faciliter la venue de certains d'entre vous pour qui Bordeaux reste compliqué à rejoindre.

A ce jour, nous n'avons reçu que 5 réponses de la part des collègues....
Sachez qu'il y a deux problèmes en l'absence de vos réponses :

- Pour vous, les stages sont prévus les 3 et/ou 4 avril, et vous devez déposer vos **demandes d'autorisation d'absence un mois à l'avance, à savoir au plus tard les 3 et/ou 4 mars. Et donc soit avant les vacances de février, ou la semaine de la rentrée, dernier délai.** (voir les modèles de demandes en pièces jointes)
- Pour l'organisation en général, nous devons savoir dès la semaine prochaine, si nous décidons d'une ou deux journées selon le nombre de candidats inscrits, et leur souhait du lieu de réunion. Pour rappel, deux journées seront possible si nous atteignons un minimum de 15 participants dans les deux sections de Bordeaux et Mont de Marsan. Si tel n'est pas le cas, une seule journée sera retenue, le lundi 3 avril à Bordeaux.

Nous tenons à remercier ceux qui nous ont déjà répondu.

Avancement à la hors classe

Pour la dernière fois, l'accès à la hors classe au 01/09/2017 se fera en fonction de votre note globale et de votre parcours professionnel.

Attention : Vos pièces justificatives sont à envoyer au Rectorat au plus tard pour le vendredi 17 février.

Votre chef d'établissement portera son appréciation entre le 18/01/2017 et le 03/02/2017, les inspecteurs entre le 07/02/2017 et le 01/03/2017. Ces avis seront consultables sur I-Prof 15 jours avant la CAPA qui se réunira **le 12 avril 2017**. Tous les collègues syndiqués ont reçu par courrier leur fiche de suivi à nous retourner **impérativement** pour un suivi efficace.

Pour plus d'informations, consultez notre site académique : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article985>

se-unsas.org

Ma promo

je m'en occupe !

Mouvement Inter-académique

se-unsa.org

Ma mut'
je m'en
occupe !

Les commissions paritaires nationales se tiendront le **8 Mars** pour les CPE. Nos militants vous appelleront pour vous donner le résultat de votre mutation. Si vous recevez un sms du Ministère avant cette date, nous vous conseillons de considérer ce message avec la plus grande prudence, les commissions paritaires apportant de nombreuses modifications aux projets de mutation reçus par sms, en raison notamment d'erreurs de barème ou autres correctifs. Nous restons à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Calendrier prévisionnel des mutations inter-académiques :

EPS : 1^{er} mars 2017
PLP : 1er et 2 mars 2017
CPE : 8 mars 2017
Certifiés et agrégés : 8, 9, 10 et 11 mars 2017

Comme chaque année, le SE-UNSA mettra à votre disposition, **du 20 février au 10 mars**, quatre lignes téléphoniques pour connaître les résultats vous concernant :

01 44 39 23 16 01 44 39 23 26
01 44 39 23 36 01 44 39 23 46

Avancement d'échelon : les 6e et 8e échelons seront inspectés en priorité avant juin 2017

Dans le cadre du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) signé par l'Unsa, la réforme de l'évaluation des personnels inclut un rendez-vous de carrière se substituant à l'actuelle notation. Un rendez-vous de carrière est prévu, notamment pour les collègues aux 6e et 8e échelons de la classe normale afin de déterminer une éventuelle accélération de carrière d'un an. Les CAPA d'avancement d'échelon qui se tiendront en 2017-2018 seront inédites dans leur fonctionnement et déboucheront pour 30% des collègues sur l'octroi d'un an sur l'avancement du 7e et 9e échelons.

Les collègues au 6e échelon avec une ancienneté égale ou inférieure à 1 an dans l'échelon au 1er septembre 2016, ainsi que les collègues au 8e qui, à cette même date, ont une ancienneté comprise entre 6 mois et 18 mois pourraient être concernés par une inspection entre janvier et juin 2017. Dans cette période transitoire, les notes administratives obtenues en 2015-2016 seront gelées.

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	Secrétaire Académique Elu au CTA L.P. Dassault à MERIGNAC	Nadia PORTE LABORDE	Elue à la CAPA des CPE LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE MARIE
Laurence GATINEAU	Responsable académique CPE Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE Permanence à la section le mercredi	Claire JACOB	Elue à la CAPA des CPE Collège Nelson Mandela à Floirac
Christophe NOWACZECK	Elu à la CAPA des CPE Permanences à Mont de Marsan les lundi, mardi et jeudi Lycée Frédéric Estève à MONT DE MARSAN	Catherine AMBEAU	Responsable Académique Jeunes Enseignants S.E.P. Victor Louis à TALENCE

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org